

EXTRAIT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents :

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires: M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE - BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -MM. BOUHELIER - BRIOT - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme DELEBARRE -MM.DESVIGNES - DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE -Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - Mme FLAMENT -MM. FOUCHERES - FOUILLOT - MM. GERVAIS - G. GILLOT -J.P GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER -JOLY - JULIEN - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY-MM. MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT -MILLOT - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PERRIN - PILLIEN -Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY -

MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents:

M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY (pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) -CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) - M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) -PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) - PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – Décision modificative n°3 - . Budget principal et budgets annexes

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires, il est proposé d'effectuer les mouvements suivants (les opérations d'ordre sont indiquées en italique):

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – article 70612 (redevance spéciale d'enlèvement des ordures): +873 600 € Suite à une demande du comptable, il s'agit de faire apparaître dans le budget le montant de la redevance spéciale perçue en 2005.

Chapitre 77 – article 776 (différences sur réalisations – négatives – reprises au compte de résultat); + 800 000 €

Il s'agit des écritures de sortie d'actif de biens relatifs à l'UIOM

Chapitre 78 – article 7874 (reprise sur provisions réglementées): Reprise d'une provision pour emprunt garanti n'ayant plus lieu d'être, l'emprunt étant terminé	+ 67 600 €
Temprent etant termine	1 741 200 €
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Chapitre 011 – article 611 (contrats de prestations de services): Montant de la redevance spéciale revenant contractuellement à la SEFS	+ 610 000 €
Chapitre 66 – article 6611 (ICNE de l'exercice)	+ 80 000 €
Chapitre 67 – article 675 (valeur comptable des immobilisations cédées) :	+ 800 000 €
Chapitre 68 – article 6812 (amort. Charges à répartir)	- 80 000 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	+ <u>331 200 €</u>
Dépenses d'investissement :	1 741 200 €
Chapitre 14 – article 144 (provisions spéciales pour garanties d'emprunt):	+ 67 600 €
Chapitre 19 – article 192 (différences sur réalisations d'immobilisations) :	+ 800 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	867 600 €
RECEITES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 16 – article 1641 (emprunts en euros):	- 263 600 €
Chapitre 16 – article 1688 (ICNE)	+ 80 000 €
Chapitre 20 – article 205 (logiciels):	+ 53 300 €
Chapitre 21 – article 2158 (autres installations- matériels et outillages techniques):	
Chapitre 481 – article 4815 (charges à répartir – subv. d'équipement)	- 80 000 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	+ 331 200 € 867 600 €
BUDGET ANNEXE DE LA DÉCHARGE DE PRODUITS INERTES	
Recettes de fonctionnement	
RECEITES DE FUNCTIONNEMENT	
Chapitre 70 – article 706 (prestations de services):	+ 3 400 € 3 400 €
Dépenses de fonctionnement	3 400 €
	. 2 400 0
Chapitre 65 – article 654 (pertes sur créances irrécouvrables):	+ 3 400 € 3 400 €
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE BRETENIÈRES	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 74 – article 7475 (participations des groupements de collectivités):	- 10 000 €
Chapitre 79 – article 796 (transferts de charges financières):	+ 10 000 €
Chapitre 013 – article 60315 (variation des stocks de terrains à aménager):	+ 10 000 €
D'	10 000 €
Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 011 - article 605 (achat de matériels, équipements et travaux) : Chapitre 011 - article 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	
Clarity 022 Winner All and in Himselform	+ 10 000€
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	+ 10 000 € 10 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	+ 10 000 € 10 000 €
Dépenses d'investissement	10 000 €
Chapitre 010 – article 3555 (terrains aménagés) :	
	<u>+ 10 000 €</u>
	+ 10 000 € 10 000 €

Il s'agit de transférer en compte de stocks les frais financiers afférents à la zone.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'effectuer les mouvements présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme, Le Président

AGGLOMÉRATION

DIJONNAISE

Publié le **2 3 DEC. 2005** Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

2 8 020, 2005

